

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE  
DE CHASNÉ SUR ILLET**

**Séance du 17 janvier 2014**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 13  
Présents : 12  
Votants : 13

L'an deux mil quatorze, le dix-sept janvier à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy VASNIER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 10 janvier 2014

**Étaient présents :** Marc Collin, Michel Demay, Anne-Sophie Descormiers, Cécile Giard, Claude Houllier, Sylvie Jupin, Valérie Legeard, Sophie Phélon, Colette Planté, Pierre Rochelle, Guy Vasnier, Philippe Villoup.

**Absent :** Stéphane Pichon (pouvoir à Guy Vasnier)

**Secrétaire de séance :** Cécile Giard

*Le compte rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité des membres présents.*

**Délibération n° 2014- 01 : Communauté de Communes du Pays de Liffré : Modification des statuts**

*M. le Maire présente la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Liffré concernant le déploiement numérique.*

*La Communauté de Communes du Pays de Liffré souhaite prendre les compétences optionnelles suivantes :*

➤ *Technologie de l'information et de la communication : Adhésion au Syndicat Mixte Mégalis Bretagne.*

➤ *Aménagement numérique : Compétence relative aux réseaux et services locaux de communication électronique au sens de l'article L1425-1 du CGCT pour la mise en œuvre de liaisons numériques très haut débit dans le cadre du déploiement régional de Bretagne très haut débit.*

*Après délibéré et vote à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Liffré article 7 : Objet de la Communauté de Communes – Déploiement numérique.*

**Délibération n°2014-02 : Budget ZAC du Champ des Buttes**

*M. le Maire propose de clôturer le budget annexe de la ZAC du Champ des Buttes au 31 décembre 2013. En effet, suite à la signature du traité de concession d'aménagement avec le groupe OCDL-Giboire, l'intégralité des terrains leur ont été cédés, ainsi que des études.*

*Après bilan des comptes, il ressort un déficit de fonctionnement de 51 671,85 €uros qui sera pris en charge par le budget de la commune.*

*Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la clôture du budget annexe ZAC du Champ des Buttes au 31 décembre 2013 et la prise en charge du déficit sur le budget de la commune.*

#### **Délibération n°2014-03 : Amendes de Police**

*M. Demay, adjoint en charge de la voirie, donne lecture d'un courrier du Conseil Général présentant la répartition des recettes des amendes de police, pour l'année 2014. Il informe que les sommes allouées doivent être utilisées pour le financement d'opérations d'aménagement routiers répondant à une préoccupation de sécurité routière.*

*Il présente un devis concernant la mise en place de barrières de sécurité le long du trottoir devant l'espace jeunes pour un montant de 472,20 € HT et la mise en place de potelets de bois pour la sécurisation des piétons le long de la RD 25 pour un montant de 333,30 € HT.*

*Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la réalisation de travaux de sécurisation des piétons et donne tous pouvoirs à M. Le Maire afin de faire la demande de subvention dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police, programme 2014.*

#### **Point sur les budgets 2013 et 2014**

*M. le Maire présente le solde prévisionnel 2013 en fonctionnement et en investissement. Il est prévu d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en investissement.*

#### **Délibération n°2014-04 : Animation jeunesse**

*M. Collin donne le bilan de l'activité animation jeunesse.*

*L'année 2013 a été une année record avec un taux de participation moyen de 70 %. La capacité d'accueil a été augmentée avec la présence d'un animateur supplémentaire 20 mercredi dans l'année et l'ouverture du local « les p'tits loups ».*

*Pour 2014, la participation de jeunes est fixée à 10 € par an et la contribution des jeunes aux activités extérieures sera augmentée.*

*Côté finances, le budget 2014 s'équilibre avec une participation de la commune s'élevant à la somme de 35 638 €.*

*De plus, le marché passé avec Léo Lagrange se termine fin août 2014. En raison des futures échéances électorales et vu le temps nécessaire à la rédaction d'un nouveau marché, il est proposé de prolonger le marché de 4 mois, jusqu'au 31 décembre 2014.*

*Après délibéré, par 12 voix pour et 1 contre, le Conseil Municipal :*

- *Accepte l'avenant proposé par Léo Lagrange concernant la participation communale d'un montant de 35 638 € pour l'année 2014,*
- *Accepte la prolongation du marché passé avec Léo Lagrange de 4 mois, jusqu'au 31 décembre 2014,*
- *Donne pouvoir à M. le Maire afin de signer l'avenant correspondant.*

#### **Délibération n°2014-05 : Lancement de la procédure de reprise des concessions dans le cimetière**

*Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que de nombreuses concessions au cimetière du centre bourg présentent un réel état d'abandon.*

*Un travail de recensement des tombes a été effectué. Des plaques ont été posées sur les tombes indiquant aux familles qu'une procédure de reprise va être entamée et les invitant à donner en mairie toute information sur le titulaire de la concession.*

*Monsieur le Maire propose de lancer ensuite une procédure de reprise de concessions en état d'abandon, procédure qui répond à des conditions et à un formalisme très strictes.*

*Pour toute reprise, la concession doit avoir plus de 30 ans et aucune inhumation ne doit y avoir été effectuée depuis 10 ans.*

*Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte d'engager une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière du centre bourg.*

#### **Point sur le recrutement d'un cuisinier**

*M. le Maire informe que 15 candidatures ont été reçues en Mairie, dont 2 habitants la commune. 5 personnes seront entretenues le 18 janvier.*

#### **Permanences électorales**

*M. le Maire rappelle les dates des élections municipales les dimanche 23 et 30 mars 2014. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00. Il propose de prévoir 4 créneaux de 2h30 pour organiser la permanence électorale.*

#### **Délibération n°2014-06 : Extension du réseau d'éclairage public**

*Monsieur Demay propose le déplacement d'un lampadaire rue de l'Illet, à la demande d'un riverain.*

*Le devis de Bouygues Energies et Services s'élève à la somme de 4 235,60 € HT, non subventionnable par le Syndicat d'Electrification.*

*Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas retenir le devis de Bouygues et demande à M. Demay de trouver une autre solution moins onéreuse.*

**Délibération n°2014-07 : Location de parcelles**

*Monsieur le Maire informe que suite à la cessation d'activité de Guy Morel, les parcelles AA 42, B 204 et B 205p, sont libres à la location depuis le 31 décembre 2013.*

*Il informe avoir reçu une demande de location provenant de l'EARL La Haute Touche de Ercé près Liffré.*

*Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de louer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 les parcelles AA 42, B 204 et B 205p d'une superficie d'environ 18 000 m<sup>2</sup> à l'EARL La Haute Touche de Ercé près Liffré, sous la forme d'une vente de coupe d'herbe au prix de 288 € par an.*

**ZAC du Champ des Buttes**

*Madame Legeard fait le compte rendu des rencontres avec les représentants des enseignes Carrefour et Casino en vue de l'implantation d'un commerce dans la ZAC du Champ des Buttes.*

*Ce local serait mis en location à un commerçant, sur la base d'un loyer compris entre 500 et 700 € mensuel.*

***Fait et délibéré à Chasné sur Illet,  
Le 17 janvier 2014  
Le Maire, Guy VASNIER***